

Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE)

Projet de mandat 2026-2029

1. Mission

Au cours de la période intersessions 2026-2029, la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) permettra à l'UICN d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés du monde entier à préserver l'intégrité de la biodiversité et à faire en sorte que les espèces soient utilisées d'une façon qui soit équitable, durable et non préjudiciable à leur survie :

- En fournissant des connaissances sur la situation et les tendances des espèces,
- En élaborant des politiques et des lignes directrices,
- En facilitant la planification de la conservation, et
- En catalysant l'action de conservation.

2. Vision

Un monde juste qui valorise et préserve la nature par des actions positives pour prévenir la perte et aider à la reconstitution de la diversité de la vie sur Terre.

3. Objectifs

Pour la période intersessions 2026-2029, la CSE, en collaboration avec les Membres de l'UICN, les Comités nationaux et régionaux, les autres Commissions et le Secrétariat, poursuivra les objectifs clés suivants, soutenant ainsi la mise en œuvre de l'engagement « Un seul Programme » de l'UICN :

- a. Entretenir ses réseaux** : renforcer le réseau de la CSE ainsi que ses alliances afin de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité.
- b. Évaluer** : comprendre l'état et les tendances de la biodiversité, et informer le monde à ce sujet.
- c. Planifier** : élaborer des stratégies, des plans et des politiques de conservation fondés sur la collaboration, l'inclusion et la science, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'aire de répartition naturelle des espèces.
- d. Agir** : réunir et mobiliser des mesures en faveur de la conservation pour améliorer l'état de la biodiversité.
- e. Communiquer** : assurer une communication stratégique et ciblée afin de renforcer l'impact mondial sur la conservation.

4. Domaines de Programme

Les priorités de travail spécifiques à la CSE découlent des Domaines de Programme de l'UICN et sont axées sur ces derniers. Pour chacun de ces Domaines de Programme, la CSE a défini des résultats clés concernant les espèces (RCE) :

RCE 1. Mettre en place de nouveaux partenariats et mécanismes de financement durables, et renforcer ceux qui existent déjà.

RCE 2. Renforcer les capacités du réseau de la CSE et de ses partenariats.

RCE 3. Renforcer la collaboration au sein de l'UICN et au-delà pour parvenir à des résultats en matière de conservation des espèces.

RCE 4. Collaborer avec les autorités, les Membres de l'UICN et d'autres acteurs pour assurer la

réalisation des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de 2022.

RCE 5. Améliorer les connaissances en matière de biodiversité et de conservation.

RCE 6. Accroître la couverture, la qualité et le contenu des évaluations de la biodiversité : Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, Impacts des crimes qui portent atteinte à l'environnement, Classification des impacts environnementaux des espèces exotiques, Vulnérabilité au changement climatique, *Assess to Plan*, Statut vert des espèces, Zones clés pour la biodiversité axées sur les espèces, Évaluations sur la conservation *ex situ*, et autres évaluations entreprises par le réseau de la CSE.

RCE 7. Consolider l'Indice de la Liste rouge en tant qu'indicateur de la biodiversité, à l'échelle mondiale et nationale.

RCE 8. Renforcer et élargir les efforts de planification en matière de conservation des espèces, aux niveaux local, national, régional et mondial.

RCE 9. Renforcer la conservation des espèces dans les politiques nationales, régionales et mondiales.

RCE 10. Renforcer l'action en faveur de la conservation de la biodiversité grâce à la mise en œuvre d'approches efficaces, concertées et pratiques.

RCE 11. Favoriser les pratiques d'utilisation durable afin d'améliorer la gouvernance pour l'humanité et la nature.

RCE 12. Renforcer le thème des Espèces de l'UICN en tant que source d'information solide et crédible sur la biodiversité pour les publics cibles.

RCE 13. Rendre la conservation des différents taxons et espèces plus visible grâce à des communications stratégiques et innovantes susceptibles d'attirer de nouveaux publics.

Dans le cadre de ces RCE, chaque groupe de la CSE, le Bureau du Président de la CSE et le Secrétariat de l'UICN définiront un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais, à atteindre d'ici fin 2029, et nommeront un correspondant responsable pour chaque objectif. Les indicateurs de ces objectifs seront intégrés afin d'offrir une mesure des progrès réalisés et de l'impact de la CSE dans son ensemble. Ces RCE, indicateurs et objectifs seront publiés dans le Plan stratégique pour les espèces de l'UICN 2026-2029. Le Bureau du Président de la CSE sera chargé d'assurer le suivi et de rendre compte des résultats, tout en travaillant avec le Secrétariat et, lorsque cela s'avère pertinent, avec les Membres de l'UICN et les organisations partenaires de l'UICN.

5. Structure

La Commission est dirigée par son Président, élu par les Membres de l'UICN, ainsi que par son Vice-président, nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président de la Commission. Le Comité directeur de la CSE est également nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président, conformément aux Statuts et au Règlement de l'UICN. Le Comité directeur aide le Président et le Vice-président à superviser et à coordonner les activités de la Commission. Le Comité directeur délègue certains aspects de ses fonctions à des sous-comités spécialement désignés, qui font régulièrement rapport au Président et au Comité directeur. La majeure partie du travail de la CSE est mise en œuvre par l'intermédiaire des groupes de spécialistes, des Autorités de la Liste rouge, des groupes d'étude et des Partenariats pour l'action. Les rôles de ces entités sont définis dans les règlements administratifs de la CSE.

6. Composition

La qualité de membre de la CSE s'acquiert en devenant membre de l'un des groupes de la Commission (p. ex., Comité directeur, comités, groupes de spécialistes, Autorités de la Liste rouge, groupes d'étude, Partenariats pour l'action). L'adhésion à ces groupes est volontaire et se fait sur invitation. La CSE cherche à mobiliser des experts ayant des connaissances de pointe dans toutes les disciplines liées à la conservation et à la gestion de la biodiversité – à la survie des espèces. Elle intègre ces personnes en tenant dûment compte de la diversité, que ce soit en termes de genre, d'âge, de culture, de langue, de nationalité, d'idéologie et d'expertise. De par la conception de la Commission, les membres de la CSE ne partagent pas d'avis commun sur la plupart des questions liées à la conservation. La CSE chérit plutôt sa diversité et favorise un débat ouvert, respectueux, rigoureux et fondé sur des données probantes entre ses membres.